

GRETA - ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les personnels GRETA sont appelés à voter aux élections professionnelles, comme les collègues de la Formation initiale. Condition : être, au 1^{er} décembre, en CDD depuis 2 mois et pour 6 mois ou plus, ou en CDI. **Ces élections vous concernent aussi !**

POURQUOI ET POUR QUELLES INSTANCE VOTER ?

- **Parce que vous êtes directement concernés, individuellement et collectivement !.**
- **Pour être représentés et défendus dans toutes les instances paritaires de concertation et de décisions:**

La CCP Commission consultative paritaire, académique, concerne:

- les agents contractuels de la Formation initiale **et de la Formation continue des adultes** exerçant des fonctions d'enseignement (En GRETA et GRETA-CFA/ formateurs, coordo., conseillers bilan-VAE) d'éducation et d'orientation
- les personnels contractuels administratifs de la FI et de la FCA

Elle est consultée en cas de licenciement, en cas de procédure disciplinaire mais aussi sur les questions de refus de temps partiel, de refus de formation, de contestation d'entretien professionnel et autres sujets intéressant les conditions d'exercice.

Le CSA académique Comité social d'administration (remplace le Comité Technique académique) Il est compétent pour les questions d'organisation et de fonctionnement des établissements. Il est consulté sur la carte des Greta. De la représentation syndicale au CSA **dépend la représentation de tous les personnels en CCAFCA ou CCRAF-CA Conseils consultatifs paritaires dédiés à la FCA dont les fusions des Greta.**

Dans les académies la FSU obtient des Groupe de Travail Greta issus du CTA ou des CCAFCA et CCRFCA et y défend les tous les personnels de la FCA.

Le CSA Ministériel (remplace le Comité technique ministériel) Il est notamment consulté sur l'organisation et le fonctionnement des administrations, des établissements et des services, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

POURQUOI VOTER FSU ?

Les contractuels de la FCA ont toutes les raisons de choisir des représentants FSU, majoritaires et actifs dans l'Éducation nationale. Nous avons obtenu la re-création des Greta, la réouverture du CPIF, la fin de la base de 1760h, la définition des activités (à améliorer).

En CCP et autres instances l'Administration reconnaît notre expertise. Nous vous défendons pied-à-pied, individuellement, collectivement, localement, en région et auprès du MEN.

GRETA AUVERGNE : Dans notre académie la FSU a dénoncé les conditions de préparation des fusions et obtenu un Groupe de Travail académique en complément du CCRAFCA. **Alors continuons ensemble !**

Le SNES, le SNUEP, le SNASUB, avec la FSU, travaillent et militent pour :

➤ **Veiller à l'application des textes**

- Respect des attributions du conseil d'Administration de l'EPLÉ support
- Mentions de ou des établissement(s) d'exercice dans le contrat
- Contrats «enseignants» formulés sur la base de 810h et non 1607h
- Respect du coefficient de 0,504 pour les activités de type c
- Respect de la procédure en cas de modification substantielle de contrat
- Plan de charge prévisionnel sur 3 mois (circulaire de 93) et non au fil de l'eau

➤ **Améliorer les conditions d'emploi et de travail**

- Réintégration pleine et entière des personnels contractuels des Greta dans la FPE.
- Accès au CDI par le retour du cumul des CDD entre différents GRETA et entre formation initiale et formation continue; partage des services entre FI et FCA
- Contrats sur l'année entière scolaire et suppression des contrats de projets
- Décompte du travail caché des Conseillers Co-Psy pour bilans et VAE
- Décompte des heures de formations Insertion identique aux autres formations
- Revalorisation des grilles de rémunération de toutes les catégories et toutes les fonctions, dans un cadre national et a minima dans un cadre académique, **harmonisation des primes et indemnités et des congés, alignement au plus favorable.**
- Rémunération des temps de déplacements entre sites
- Arrêt immédiat du recours à des faux «vacataires» et prise en compte dans l'ancienneté
- Visite médicale a minima tous les deux ans
- Droits effectifs et financés à la formation, dont formation de reconversion
- Mesures de titularisation et réouverture des concours réservés CPIF.

COMMENT VOTER :

Vous devez posséder une adresse académique activée grâce à votre NUMEN et non par un code communiqué par les services du rectorat, en général via un CFC.

Le rectorat a l'obligation de vous communiquer votre NUMEN.

Si vous n'avez pas ce n° Educ. Nat, le demander à ce.drh@ac-clermont.fr avec copie à s3cle@snes.edu et à fca@snes.edu

Détail dans <https://www.snes.edu/article/la-lettre-des-greta-octobre-2022/>

Pour vous, avec vous, mais pas sans vous ! Votez FSU !

